



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Design

Question écrite n° 2774

Texte de la question

Mme Elisabeth Hubert appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur la grave crise que traversent actuellement les professions du design (designers, architectes d'intérieur, stylistes et graphistes...). L'absence d'une véritable politique globale et cohérente du design en France, alors qu'il est utilisé comme une réelle arme économique et financée comme tel dans de nombreux pays industrialisés, est un véritable handicap pour ce secteur d'activité. Il semble indispensable que soit engagée une réflexion visant à l'élaboration d'une stratégie globale de développement du design tout en planifiant le financement dans le cadre du budget afin d'optimiser l'utilisation des fonds publics. Il est en outre nécessaire que le capital créatif français soit mieux employé au profit de la compétitivité de nos produits, de la qualité de la communication et de la protection de l'environnement et du cadre de vie. Elle lui demande donc quelles mesures compte prendre le ministère en ce domaine afin de répondre aux attentes des professionnels de ce secteur.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la francophonie a mis en œuvre depuis de nombreuses années une politique destinée à soutenir et à renforcer le développement du design en France dans les secteurs qui relèvent directement de ses attributions spécifiques, à savoir la formation, l'incitation à la création et la diffusion. Parmi cinquante-six établissements d'enseignement supérieur des arts plastiques en France relevant de la tutelle du ministère, une vingtaine d'écoles municipales ou nationales sont dotées de sections « design » (design graphique, design de produits et design d'environnement). Ce fut le cas pour l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) dès 1963. Depuis 1982, l'École nationale supérieure de création industrielle/les ateliers (ENSCI) et l'École nationale des beaux arts de Nancy depuis la rentrée scolaire 1990-1991 sont exclusivement consacrées à l'enseignement du design. On peut également citer à titre d'exemple les écoles d'art de Saint-Etienne, Limoges, Toulouse ou encore Besançon. En matière d'incitation à la création, le ministère a mis en place des aides financières versées sous forme d'allocations à des créateurs et dont bénéficient de nombreux designers dans les domaines de l'objet et de la mode. Des ateliers de recherche et de création complètent ce dispositif : l'atelier de recherche et de création du mobilier national ainsi que celui de la manufacture nationale de Sèvres, le centre international de recherche sur le verre et les arts plastiques de Marseille (CIRVA), l'atelier national de création typographique (ANCT), le centre de recherche sur les arts du feu et leurs techniques de Limoges (CRAFT). Les travaux qui y sont réalisés font l'objet d'une diffusion qui favorise la médiatisation de leurs auteurs auprès du grand public et des industriels. Par ailleurs, et à l'initiative du ministère de la culture et de la francophonie, d'importants concours de création associant designers et industriels ont été organisés par l'agence pour la promotion de la création industrielle (APCI) : mobilier de bureau (1984), lampes de bureau (1985), arts de la table pour collectivités (1986) et plus récemment mobilier pour la chambre d'hôpital, en liaison avec l'assistance publique/hôpitaux de Paris (1993). Les résultats de ces concours ont eu des retombées médiatiques et commerciales importantes. Ils ont également eu valeur d'exemple et ont incité des industriels français à faire appel à des designers. La commande publique est également très largement ouverte au design, que ce soit en matière de création de mobilier et d'architecture intérieure, (université de Cergy en 1993), de

graphisme d'utilite publique, de signalétique, ou encore d'éclairage public ou de mobilier urbain. En ce qui concerne la promotion et la diffusion du design, le fonds national d'art contemporain constitue depuis plusieurs années une collection de design et d'objets d'arts décoratifs qui sont mis en dépôt dans différentes institutions en France, et présentées au public. Par ailleurs, le ministère apporte également son soutien financier à la réalisation de nombreuses manifestations et publications, notamment au musée national d'art moderne/centre de création industrielle du centre Georges-Pompidou, au musée des Arts décoratifs de Paris, et dans de nombreux musées d'art décoratifs ou centres d'art situés dans les régions. Le ministère de la culture et de la francophonie a produit récemment l'exposition « Design, miroir du siècle » consacrée au design international de 1850 à nos jours. Elle a été présentée au Grand Palais du 17 mai au 25 juillet 1993 et a reçu près de 200 000 visiteurs. Les médias en ont largement fait écho en France et à l'étranger. Ces actions de sensibilisation du grand public ont fait progressivement évoluer les exigences des consommateurs, et cela de façon irréversible. Cet effet sur la « demande » a conduit de nombreux industriels français à intégrer le design dans leur stratégie de développement. La reconnaissance nationale et internationale de nombreux designers (architectes d'intérieur, designers de produits et en particulier de mobilier, et graphistes) est également une conséquence de cette politique. Les actions du ministère de la culture et de la francophonie pour la promotion du design seront poursuivies, en complémentarité avec les autres ministères concernés par le design, notamment le ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, et le ministère des entreprises et du développement économique chargé des PME. Le ministre de la culture et de la francophonie a d'ailleurs pris des contacts dans ce but, dès sa nomination, avec ses autres collègues chargés spécifiquement du secteur industriel. Les financements publics consacrés au design en France sont très importants et la politique du ministère de la culture et de la francophonie, dans ce secteur est considérée comme exemplaire par nombre d'autres pays industrialisés. La crise que connaissent les professionnels du design est intimement liée à la crise économique mondiale. Les professionnels de tous les pays sont touchés, y compris dans certaines grandes agences de renommée internationale. Ce n'est pas le cas du Japon, où le design est intégré au sein de l'entreprise depuis longtemps. Il serait souhaitable que les industriels de notre pays aillent dans le même sens, en comprenant tous le bénéfice qu'ils peuvent en retirer.

Données clés

Auteur : [Mme Hubert Élisabeth](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2774

Rubrique : Arts plastiques

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1775

Réponse publiée le : 30 août 1993, page 2716